

**Evaluation, prévention et réduction  
du bruit dans l'environnement**  
Annexe à l'arrêté préfectoral publiant  
les cartes de bruit stratégiques  
Article R572-1 et suivants du code de l'environnement  
- Échéance 2022 -

## CARTE DE BRUIT STRATEGIQUE

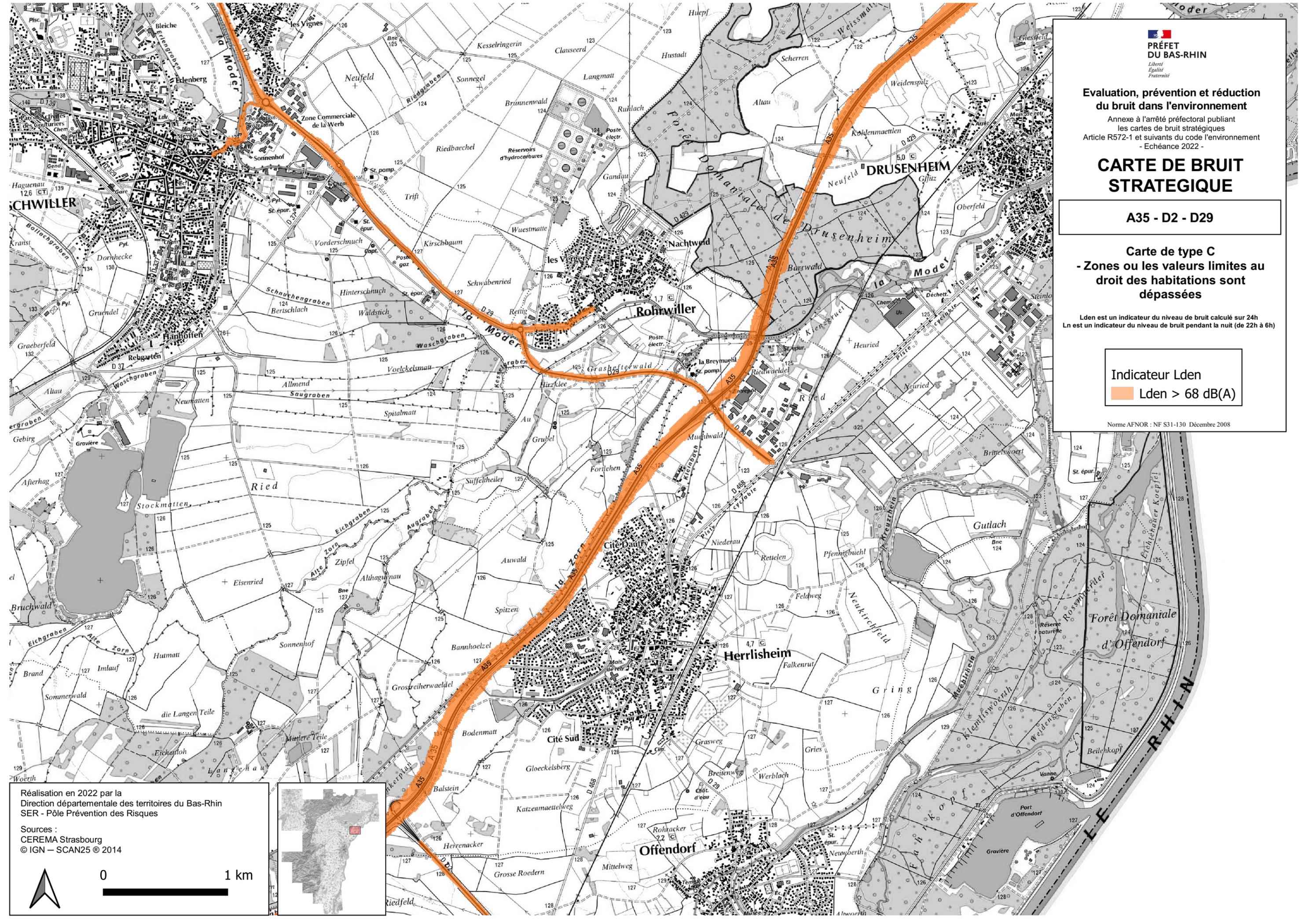
**A35 - D2 - D29**

**Carte de type C  
- Zones où les valeurs limites au  
droit des habitations sont  
dépassées**

Lden est un indicateur du niveau de bruit calculé sur 24h  
Ln est un indicateur du niveau de bruit pendant la nuit (de 22h à 6h)

Indicateur Lden  
 **Lden > 68 dB(A)**

Norme AFNOR : NF S31-130 Décembre 2008



Réalisation en 2022 par la  
Direction départementale des territoires du Bas-Rhin  
SER - Pôle Prévention des Risques

Sources :  
CEREMA Strasbourg  
© IGN – SCAN25 © 2014

